

Plan intégré de protection et de conservation du lac des Rapides (PIPC)

Plan de gestion 2015-2018

Suivi des actions - année 2016 | RÉSUMÉ

Le présent document résume les **actions réalisées en 2016** en lien avec les objectifs du plan de gestion 2015-2018 du PIPC, adopté par le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles en septembre 2015.

Objectif : Mise en place d'un plan d'assainissement (conformité des installations sanitaires)

Le Service de l'urbanisme a procédé à l'inspection détaillée des bâtiments afin de recueillir des informations sur les installations sanitaires.

Recommandation : Exiger de la part des propriétaires la conformité de leurs installations.

Objectif : Gestion des installations d'entreposage de carburants

Sur la base des observations transmises au MDDELCC par le département de l'Environnement de la Ville de Sept-Îles, une inspection a été réalisée par le Ministère, pour laquelle aucune non-conformité n'a été appliquée.

Recommandations : Poursuivre les démarches avec la Régie du bâtiment quant à la conformité des installations d'entreposage et de ravitaillement en carburant.

Poursuivre les inspections de routine et signaler toute situation préoccupante au MDDELCC.

Objectif : Gestion des mesures d'urgence

Des discussions ont permis d'identifier les intervenants habilités à intervenir en cas d'écrasement d'hydravion (sauvetage, confinement, décontamination).

Recommandation : Établir un organigramme décisionnel en cas de situation d'urgence.

Objectif : Protection de la prise d'eau potable

Différentes options ont été analysées pour assurer la protection de la prise d'eau. Il en ressort que des mesures non réglementaires et des activités de sensibilisation sont à prioriser.

Recommandation : Installer des affiches aux endroits stratégiques et élaborer un plan d'information et de sensibilisation visant à assurer la protection de la prise d'eau.

Objectif : Contrôle des effets induits par la navigation de plaisance

Différentes options ont été analysées. Une approche de sensibilisation auprès des plaisanciers serait la plus simple à court terme.

Recommandation : S'inspirer des moyens d'information et de sensibilisation mis en place par d'autres municipalités pour limiter les impacts de la navigation et procéder à la mise en place d'un programme de sensibilisation pour l'été 2017.

Objectif : Prévention et contrôle des impacts relatifs à l'exploitation des carrières

En vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le MDDELCC est responsable des inspections et de l'application du Règlement sur les carrières et sablières. Le département de l'Environnement de la Ville de Sept-Îles poursuit sa collaboration avec le Ministère afin d'établir un moyen de communication efficace lorsque des événements susceptibles de générer des émissions de poussières sont observés.

Recommandation : Déterminer un processus de déclaration des émissions de poussières avec le MDDELCC et recenser annuellement les manquements adressés par ce dernier aux carrières opérant à proximité du lac.

Objectif : Suivi de la qualité de l'eau et de ses tributaires

La campagne d'échantillonnage 2015-2016 a eu lieu comme prévu (2^e année du programme triennal).

Recommandation : Sur la base des résultats de 2015-2016 et des recommandation de l'OBV Duplessis, initier la 3^e année de campagne d'échantillonnage.

Objectif : Pérennité de l'approvisionnement

Un mandat a été confié à une firme de surveillance quant à l'application du Règlement sur l'usage de l'eau potable. La Ville poursuit les démarches d'optimisation de son réseau de distribution et planifie l'installation et le remplacement de compteurs d'eau (ICI).

Recommandation : Poursuivre les efforts d'optimisation, de sensibilisation et d'application de la réglementation municipale.

Le Plan intégré de protection et de conservation (PIPC) du lac des Rapides ainsi que le Plan de gestion 2015-2018 peuvent être consultés dans leur intégralité sur le site Internet de la Ville, au www.ville.sept-iles.qc.ca (onglet Environnement/Eau).